

L'avenir

A l'heure de la « mondialisation » l'avenir se montre sous d'heureux auspices. Point n'est question, à l'époque actuelle, de vivre dans son coin, dans sa sphère, dans son « univers » fut-il hospitalier. C'est dans cette optique que La Providence continue de se développer, en s'efforçant toujours d'innover. Par ailleurs, la création de l'Etablissement hospitalier multi site (EHM), qui va transformer le paysage hospitalier neuchâtelois, aura sans aucun doute une influence sur l'avenir de La Providence. Par son statut de fondation de droit privé reconnu d'utilité publique, l'hôpital de la Providence dépend et bénéficie de la loi cantonale hospitalière. C'est à ce titre qu'il s'inscrit dans la restructuration des hôpitaux. Déjà coutumier des collaborations, l'hôpital de La Providence s'inscrit d'ores et déjà comme hôpital partenaire de l'EHM. Ce partenariat, voulu et recommandé tout à la fois par le Conseil d'Etat, le Grand Conseil permettra à La Providence de continuer à se développer tout en gardant son identité, sa gouvernance et sa tradition propres.

La Providence est en effet désignée aujourd'hui par le Canton comme établissement hospitalier principal. Cela ne remet évidemment pas en cause son identité de fondation privée, reconnue d'utilité publique, mais permet de prévoir une organisation médicale commune, ceci dans l'intérêt du malade neuchâtelois.

La Providence reste donc, juridiquement, autonome et participe de manière active à l'élaboration d'une médecine moderne et efficace pour le Littoral et le Canton.

Dans ce nouveau contexte, l'hôpital de la Providence ne perdra évidemment pas son identité. «Il gardera cette préoccupation essentielle de respect du patient et une empathie sans faille. » (Dr Robert 17/06/99)

Cet accueil est une tradition qui remonte à la fondation de l'institution et qui n'a jamais souffert d'interruption depuis plus de 150 ans. Rien n'empêchera qu'elle se poursuive encore pendant de nombreuses années.